

Séance du mardi 23 mars 2009

~~~~~

L'an deux mille neuf, le vingt trois mars à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 19 mars 2009.

Présents : MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc, VITRY Jean, PERAT Sylvie, THOUARD Geneviève, MOYSAN Alain et ROUDIER Patrick.

Invité présent : Didier HAY

Absent excusé : M. Jean-Michel VICENTY.

M. VARANCEAU Jean-Luc a été nommé secrétaire de séance

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1. Approbation du compte administratif 2008**
- 2. Approbation du compte de gestion 2008**
- 3. Affectation du résultat**
- 4. Vote du Budget Primitif 2009**

=====

### **1- Approbation du compte administratif 2008**

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement   |                  | Ensemble          |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
|                             | Dép./Déficit      | Recette/Excéd.    | Dép./Déficit     | Recette/Excéd.   | Dép./Déficit      | Recette/Excéd.    |
| Résultats reportés          |                   | 26 461,43         | 11 833,19        |                  |                   | 14 628,24         |
| Opérations de l'exercice    | 217 472,01        | 219 261,08        | 10 382,07        | 18 135,76        | 227 854,08        | 237 396,84        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>217 472,01</b> | <b>245 722,51</b> | <b>22 215,26</b> | <b>18 135,76</b> | <b>227 854,08</b> | <b>252 025,08</b> |
| Résultats de clôture        |                   | 16 417,31         | 4 079,50         |                  |                   | 12 337,81         |
| Restes à réaliser           |                   |                   |                  |                  |                   |                   |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>16 417,31</b>  | <b>4 079,50</b>  | <b>0,00</b>      |                   | <b>12 337,81</b>  |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2- Approbation du compte de gestion 2008**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3- Affectation du résultat**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 23 mars 2009, le compte administratif pour l'année 2008, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 16 417,31 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 4 079,50 € ;

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à recevoir ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (compte 002) pour 12 334,81 €,
- Affectation en réserve (compte 1068) d'un montant de 4 079,50 €.

### **4- Vote du budget primitif 2009**

Monsieur le président expose la proposition de budget primitif pour l'exercice 2009. Il s'équilibre en dépense et en recette comme suit :

- en section de fonctionnement : 227 827 €
- en section d'investissement : 17 893,50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2009 tel que l'a présenté Monsieur le Président.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée et ont signé au registre les membres présents.*